

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : DOMAINES DE
COMPETENCES PAR THEMES

Sous matière : POLITIQUE DE LA
VILLE-HABITAT-LOGEMENT

**OBJET : OPERATION
CŒUR DE VILLE
N°2021-11 -
CONVENTION
OPAH RU :
AVENANT N°1-
MODIFICATION DU
PERIMETRE
D'INTERVENTION**

Séance du Conseil Municipal du lundi 15 novembre 2021
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE,
Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis
BOUILLEUX, Daniel SIBRA, Sabine CHABERT, Chantal BARTHES,
Javier DE LA CASA, Bruno PERLES, Delphine SANTINI, Précillia
GRANIER, Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON, Martine LACOMBE

Formant la majorité des membres en exercice

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL EN DATE
DU : 09 NOVEMBRE 2021

AFFICHAGE EN DATE
DU : **23 NOV. 2021**

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE
DU : **24 NOV. 2021**

Procurations :

Élisabeth ESCAFRE Donne procuration à Sabine CHABERT,
Régine SURRE Donne procuration à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Michel RATABOUIL Donne procuration à Brigitte BATIGNE,
Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Evelyne GUILHEM,
Agnès SOULIER Donne procuration à Hélène GIRAL,
Audrey GAIANI Donne procuration à Chantal BARTHES,

Absents excusés : Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Michel
RATABOUIL, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Audrey
GAIANI

Secrétaire : Madame Sabine CHABERT

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2019-303 du 16 décembre 2019, approuvant la mise en place d'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU), sur un périmètre identifié.

L'opération est régie par la convention signée le 4 septembre 2020 avec l'Etat, l'ANAH, la Région Occitanie, le Département de l'Aude, l'EPF Occitanie, Action Logement et CAF de l'Aude.

Cette convention a été conclue pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} ordre de service donné à l'opérateur (16 septembre 2020), soit jusqu'au 16 septembre 2025.

Dans le cadre d'un projet global de renforcement de l'attractivité du centre-ville, le Comité OPAH RU a décidé de modifier le périmètre d'intervention :

- **Intégration de la « rue de l'Horloge » et de « l'avenue Frédéric Mistral » dans le périmètre de l'OPAH RU** comprenant de nombreux immeubles dégradés, afin de couvrir l'intégralité de la traversée du centre historique. Il est rappelé les travaux de réhabilitation des réseaux et des rues d'ici 2026 de la rue de l'Hôpital à la rue de l'Horloge.
- **Intégration du « Quai du Port » et du « Quai de la Cybelle » dans le périmètre des façades bénéficiant de la prime complémentaire de 2 000 Euros.**

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à la signature d'un avenant à la convention avec l'ensemble des partenaires pour modifier les périmètres d'intervention. Il précise que le programme d'intervention et les conditions de la mise en œuvre, définis dans la convention restent inchangés.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 10 novembre 2021,

**LE CONSEIL MUNIIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE les modifications du périmètre d'intervention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant OPAH RU annexé à la présente

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 15 novembre 2021



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le
24 NOV. 2021
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
23 NOV 2021
Par publication le :
24 NOV 2021
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 23/11/2021

Reçu en préfecture le 23/11/2021

Affiché le

ID : 011-211100763-20211115-DB2021271-DE

